ART. 18 N° **1793**

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1793

présenté par

M. Brindeau, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, Mme Descamps, M. Favennec-Bécot, M. Meyer Habib, M. Lagarde, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE 18

À	l'alinéa	2	anrès	16	mot ·
\boldsymbol{H}	i aiiiiea	۷.	annes	16	mot.

« familiale »,

insérer le mot :

«, scolaire».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous souhaitons insérer dans cet article les informations sur la vie scolaire. Nous pensons que cet ajout est nécessaire au regard de certains faits, d'autant plus que le droit pénal étant d'interprétation stricte il convient de prévoir les différents cas de figure possibles.